

Edited by Foxit Reader Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010 Percentage of Evaluation of the prediction of the control of the control

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 19/12/2012

Dossier complet le 03/01/2013

N° d'enregistrement F01112P0125

1. Intitulé du projet

Construction d'environ 50 à 75 logements, de locaux d'activités, d'un parc de stationnement public et privé et d'une voie de desserte intérieure au coeur de l'îlot Lonqueil.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Maisons-Laffitte

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jacques MYARD, Député-Maire

RCS / SIRET

[2, 1, 7, 8, 0, 3, 5, 8, 4, 1, 0, 0, 0, 1, 0]

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d)	Création d'une voie de desserte intérieure en sens unique dont la chaussée aura une largeur d'environ 3,50m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Restructuration d'un coeur d'îlot de centre-ville en vue de créer:

- une cinquantaine de logements y compris sociaux,
- des cellules d'activité en rez-de-chaussée,
- un parking souterrain de deux étages d'une centaine de places environ chacun dont un étage de stationnement public,
- une voie de desserte intérieure à l'îlot d'environ 200m pour permettre l'accès au parking et la desserte interne de l'îlot (véhicules de secours, poubelles, déménagements, livraisons...),
- l'aménagement paysager des abords de la voie.



4.2 Objectifs du projet

- optimiser l'utilisation de l'espace et récupérer des emprises occupées par des bâtiments de facture médiocres (garages, hangars...) en centre-ville à proximité immédiate de la gare RER,
- permettre la construction de logements, avec un minimum de 25% de logements sociaux,
- améliorer le stationnement de centre-ville,
- accueillir de nouvelles activités économiques en centre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Rien n'est encore défini.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie sera utilisée uniquement pour la desserte propre du coeur de l'îlot:

- accès au parking souterrain,
- utilisation de la voie carrossable par les services de secours, l'enlèvement des ordures ménagères, les éventuelles livraisons, les déménagements...

Les trottoirs et les espaces piétons bordant la voie seront paysagers pour permettre une bonne intégration de la voie.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). En fonction de la maîtrise foncière du périmètre de l'opération, le projet sera éventuellement soumis à une procédure de Déclaration d'utilité publique. Il pourra également être soumis à permis d'aménager selon le nombre de lots qui seront cédés. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Déclaration d'utilité publique et permis d'aménager. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques

Grandeurs caracteristiques	Valeur
Superficie de l'ensemble de l'opération :	3900 m²
- dont superficie estimée de la voie	890m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Maisons-Laffitte

Coeur de l'îlot situé entre la rue des Plantes, la rue du Fossé, la rue Jean Mermoz et l'avenue de Longueil

Coordonnées géographiques ¹	Long.	°_	.'"		Lat	_ ^ _	_'_	_"
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°,	10°, 18°,	28° a)	et b)	, 32°;	41° e	42°	
Point de départ :	Long.	<u>2 °08</u>	' <u>40</u> "	'9	Lat. <u>4</u>	.8° <u>5</u>	<u>6' 4</u>	<u>7" 0</u>
Point d'arrivée :	Long.	2 ° 08	3' <u>3</u> 9'	' <u>8</u>	Lat. <u>4</u>	<u>8°56</u>	<u>5'5:</u>	<u>l"8</u>
Communes traversées :								

Maisons-Laffitte

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oui	Non X
Si oui, de quels projets se compose le programme ?		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensib	ilité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?						
Garages, terre battu	ue, b	âtime	nts de facture médiocre, rares espaces verts.						
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						
Si oui, intitulé et date			ccupation des Sols approuvé le 20 janvier 2000,						
d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à	mis	ā jo	ur le 30 mars 2012, modifié le 14 mai 2012.						
la zone du projet	Zon	e UA	du Plan d'Occupation des Sols, secteurs UAa et UAd.						
	La	voie	est un emplacement réservé du POS depuis 1994.						
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docui	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
	t, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet						
http://www.developpement-									
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X							
en zone de montagne ?		X							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X							
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X							
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X							

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		Plan de prévention du risque inondation des Yvelines approuvé le 30 juin 2007. Mouvements de terrains R.111-3 approuvé le 5 août 1986. (L'emprise du projet n'est pas concernée par ces deux servitudes).
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	•
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Périmètre de protection des monuments historiques (Portes à l'entrée du parc côté Ville, Portes de Paris, Pavillon 2 rue de la Muette - environ 150/200m)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
				<u>V</u>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Passage des voitures en aérien : bruit modéré et intermittent. Extractions du parking : bruit modéré mais constant.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	X	Odeurs liées au parking au niveau des extractions.
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		Eclairage de la voie, et de l'entrée et de la sortie du parking.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Le projet est de taille modeste, et se situe au coeur du centre-ville, dans un espace largement urbanisé.
La voie est destinée à desservir l'opération, et non à être une voie de passage, ce qui limite fortement les externalités négatives qu'elle pourrait engendrer sur les riverains.
En conséquence, une étude d'impact ne nous apparaît pas être nécessaire.

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
8.:	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent	
	Objet	
		_
	9. Engagement et signature	
Je	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Fait à Caisons-leffite 10, 17 DEC. 2012	
	Le Députe-Maire	
Si	gnature	
	J. MYARD	

8. Annexes



llot Longueil



 $@ \ IGN\ 2012-www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales \\$

Longitude : Latitude : 2° 08' 41.3" E 48° 56' 49.7" N

Echelle: 1/25000

